



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 70**Objet : Regie des fêtes - Décision modificative 2**

M. METGE expose qu'il convient de prendre la décision modificative n°2 suivante concernant le budget régie des fêtes 2022 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant		Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
6232 (011) - 0 : Fêtes et cérémonies	-2 000,00			
6451 (012) - 0 : Cotisations à l'URSSAF	2 000,00			

Vu l'avis favorable de la commission finances et administration générale du 7 septembre 2022,

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216404178-20220921-2022_70-DE

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

ADOPTE la décision modificative n°2 pour le budget régie des fêtes

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA